



Membre du Tableau de l'Ordre des EC Région Ile de France
Inscrite à la Compagnie Nationale des CAC de Paris

32, rue de l'Arcade – 75008 PARIS
+33 1 42 60 15 54 – contact@affirma.fr



ADVISE UP ASSOCIES

15, rue poussin
75016 PARIS

788 655 355 RCS PARIS

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité ADVISE UP ASSOCIES en société par actions simplifiée



SIRET 531 281 277 00016 - APE 6920Z - RCS Paris 531 281 277
TVA intracom FR 80 531 281 277 - SARL au capital de 1000€

siège social : 25, rue du Colonel Moll - 75017 PARIS

ADVISE UP ASSOCIES

15, rue poussin
75016 PARIS

788 655 355 RCS PARIS

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité ADVISE UP ASSOCIES en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision de l'associée, nous avons établi le présent rapport afin de vous :

- présenter notre analyse de la situation comptable au 31 mars 2026,
- faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser les données de l'activité de votre société au 30 septembre 2025 (12 mois) et situation 31 mars 2026 (6 mois) au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les capitaux propres du dernier exercice clos au 30 septembre 2025 ressortent à 25 593 €, et sont supérieurs au capital social versé de 15 000 €.

Au cours de la période courant du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 410 003 € retraité des opérations scission et détournage.

Le résultat d'exploitation retraité des opérations scission et détournage est positif de 5 113 €.

Le résultat net de la période est positif de 3 363 €, après charges financières.

Les capitaux propres au 31 mars 2026 ressortent à 28 955 €, et sont supérieurs au capital social versé de 15 000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 26 mai 2026

Le Commissaire à la transformation

Affirma

Régis de Graveron